



Compte Rendu Conseil municipal du 20 Juillet 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 20 Juillet 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC.

Aucune intervention de la part du public.

Secrétaire de séance : G.DEPREZ

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à une convention financière avec le SYME05 dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Cdt DUMONT.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 11 Mai 2017.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Information du Conseil Municipal dans le cadre des délégations du maire :

- Signature d'un emprunt pour le budget « Commune » pour 2 508 000 € (1 200 000€ auprès de la Banque Postale mobilisable avant le 30/08/2017 et 1 308 434 € auprès de la Caisse des dépôts et consignation mobilisable sur 24 mois),
- Signature d'un emprunt pour le budget « Eau » pour 191 566 €

M. le Maire : Quand nous avons lancé la consultation les taux augmentaient rapidement. Il a donc été décidé de fixer les taux immédiatement. L'emprunt « Commune » est donc de 2 508 000 € sur les 2 900 000 € prévus au budget. La simulation présentée lors de l'approbation du budget avait été réalisée avec des taux similaires.

- × **Désignation des délégués de la Commune de Veynes auprès du Conseil d'Administration du Collège François Mitterrand**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner M. Gabriel DEPREZ en

remplacement de M, Jean Paul ARTIGUES en tant que délégué suppléant représentant la commune de Veynes auprès du Conseil d'administration du Collège François MITTERRAND.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Désignation des délégués de la Commune de Veynes auprès du Conseil d'Administration du LEP Pierre Mendès France**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner M. Gabriel DEPRez en remplacement de M. Jean Paul ARTIGUES en tant que délégué suppléant représentant la commune de Veynes auprès du Conseil d'administration du LEP Pierre Mendès France.

M.JP Artigues précise qu'il ne souhaitait pas se décharger de cette fonction, mais que M. G. Deprez ayant des enfants scolarisés et souhaitant s'investir, il lui a semblé plus pertinent de laisser sa place.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Modification des statuts du Syndicat mixte du parc naturel régional des Baronnies**

Il s'agit d'approuver la modification statutaire permettant d'augmenter la contribution statutaire annuelle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur au Syndicat Mixte du Parc, et d'actualiser en date du 1^{er} Janvier 2017 le nombre et le nom des EPCI membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales suite à l'application de la loi NOTRe et au regroupement des communautés de communes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Transformation de poste : Adjoint technique territorial principal de 2ème classe à TNC**

Suite au départ à la retraite d'un agent en 2016 et afin de prévoir la nomination d'un agent stagiaire affecté au service de l'école, il est proposé de transformer à compter du **1^{er} septembre 2017** un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en poste d'adjoint technique à temps non complet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Transformations de postes : Avancement de grade**

Suite à la proposition d'avancements de grade présentée en CAP du 30 juin 2017, il est proposé de transformer les postes suivants à compter du **1^{er} septembre 2017** :

- 1 poste d'adjoint administratif transformé en poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- 4 postes d'adjoints techniques transformés en postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint d'animation transformé en poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe
- 5 postes d'ATSEM principal de 2ème classe transformés en postes d'ATSEM principal de 1^{er} classe

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION SPORT-CULTURE-TOURISME

- × **Convention relative à l'utilisation du Gymnase de la Région- Modification des dispositions financières**

Il s'agit d'approuver les nouvelles dispositions financières, pour l'année 2017/2018, de la convention relative à l'utilisation du Gymnase de la Région, qui prévoient :

- La mise à disposition des locaux à titre gracieux en échange de la mise à disposition d'un personnel d'entretien par la commune pendant et hors temps scolaire pour l'année 2017/2018.

- Une participation financière calculée en fin de budget pour la période de Septembre à Décembre, et pour la période de Janvier à Août au vu des dépenses réalisées et au prorata temporis de l'occupation de chaque utilisateur ; la Commune s'engageant, par ailleurs, à fournir le planning d'entretien de l'agent pour estimer la part salariale affectée au gymnase.

Cette contribution sera déduite de la participation financière demandée.

M. le Maire : Il est de surcroît nécessaire de prévoir un accueil pour le foot 13 dimanches après-midi. Cela représente une charge supplémentaire pour la commune. Un planning de l'ensemble sera établi et la commune prendra en charge le montant correspondant. De plus la totalité du coût direct et indirect des agents, sera comptabilisée.

C. Marseille : Les 13 dimanches s'étalent sur quelle période ?

F. Darini : De Septembre à Mai.

C. Marseille : la convention initiale prévoyait l'entretien par la commune en échange des mises à dispositions.

M. le Maire : oui, mais le nombre des associations utilisatrices a augmenté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Convention relative à l'utilisation de la Maison des Associations par le Syndicat Mixte « Ecole de Musique des pays du Buech »**

Il s'agit de mettre à disposition, à titre gratuit, du syndicat mixte « Ecole de musique des pays du Buech », une salle de la Maison des Associations et des Syndicats afin de proposer des cours de piano, tous les vendredis de 14h à 20h.

F.DARINI : L'école de musique a acquis un nouveau piano qu'il est impossible de monter à l'étage de l'école de musique. Il s'agit d'une situation provisoire. Il est également prévu dans cette convention une prise en charge au titre de la consommation énergétique de la salle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Attribution de subvention ADPUL**

L'Association pour le Développement du Planeur Ultra Léger organise du 24 Juillet au 6 Août 2017 les championnats du monde de Planeur Ultra Léger sur le site du Chevalet à Aspres-sur-Buech.

L'association sollicite, à ce titre, la Commune de Veynes pour une subvention d'un montant de 1 000 €.

F.DARINI : Cette demande a été discutée en commission sport-culture-animation , les avis étaient partagés, mais nous n'étions pas très nombreux. Le vote a été difficile, c'est pour cela qu'il a été souhaité de présenter cette délibération au conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une association veynoise, et la manifestation n'a pas lieu sur le territoire de Veynes. Cette demande n'est pas prévue au budget, et nous est parvenue tardivement.

C.AUBERT : Il s'agit d'un événement important pour la renommée du site du Chevalet. Il y aura des retombées sur tous les campings, et restaurants de la zone.

C.MARSEILLE : La CCBD participe-t-elle ?

M. le Maire : Oui, la CCBD et la Commune d'Aspres participent. Je me suis abstenu au niveau du vote car je comprends la situation de Fabienne Darini par rapport aux associations Veynoises. L'an dernier, nous avons donné notre accord à Vivalto, domicilié à la Roche des Arnaud car des Veynois adhéraient à cette association. Cette année, en l'absence d'adhérents veynois, l'association ne nous a pas sollicité. C'est vrai que certaines manifestations débordent du territoire, comme le Corso, qui est financé par la CCBD, la Commune et le Département. Pour le Veyn'art, la CCBD finance mais ni Veynes ni Aspres. Quand la manifestation dépasse le territoire d'une Commune, il faut que la CCBD finance. Ce n'est pas une reconnaissance de l'importance de la manifestation que d'accorder ou pas cette subvention car ils ont un budget de 70 000 €.

B. Saudemont : Il y a aussi les critères que nous avons appliqués avant.

F.DARINI : Oui nous avons refusé une subvention aux »Crinière du Buech » l'an dernier.

N.FERRERRE : Les critères que l'on applique n'intègrent pas l'importance de la manifestation.

F.DARINI : Si l'on considère ce point, quid des manifestations qui se déroulent sur Gap,

C.Marseille : Le Département participe-t-il ?

JP.Artigues : Je suis gêné vis à vis des associations veynoises pour lesquels on est pointilleux, mais je serais partisan pour participer, vu l'enjeu et l'attrait de la manifestation, mais pas sur ces montants là.

G.Deprez : La Commune a subventionné la fête de l'air, précédemment.

M.le Maire : Je serais d'avis de retenir la proposition de JP Artigues.

N.FERRERE : oui, ce serait bien 50/50

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre : F.DARINI, B.SAUDEMONT, P.RIZZA, ML DAVIN, F.TOIRON, M.GAGNAIRE, C.MARSEILLE

Abstention : R. MOREAU, J.MARCELLIN, JP ARTIGUES, J.MOLINATTI

× Attribution de subvention : Théâtre la Passerelle

Dans le cadre des tournées des Excentrées pour la saison 2017/2018, le Théâtre La Passerelle proposera deux spectacles :

- L'Instant Croxel : entre le 5 et 10 Octobre 2017

- Les Malédiction : le 8 Avril 2018

A ce titre l'association sollicite une subvention d'un montant de 2 500 €.

F.Darini : Cette subvention ne figure pas au budget car nous n'avons pas cette demande.

M.le Maire : Il faudra par conséquent augmenter le chapitre correspondant au budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Abstention : N.FERRERE

× Attribution de subvention : Fête de l'Air

Dans le cadre de la Fête de l'Air, l'association Aéronautique d'Aspres Aéro-club du Buech sollicite la Commune de Veynes pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €.

C.AUBERT : Cette année il est prévu des nouveautés : la patrouille de France, des baptême de l'air, des simulations de saut en parapente, un show aérien, la présence d'un vieil avion Mustang. 5 à 6000 personnes sont attendues le 12 Août au soir et le 13 en journée.

F.Darini : Entre Ciel et Buech organisait jusqu'à présent cet événement, on ne subventionnait pas mais on accordait une aide logistique. La nouvelle Association qui a pris en charge cet événement souhaite renforcer son caractère festif car ils ont considéré que pour l'instant, je cite leur courrier « c'était plutôt une kermesse avec un public baba-cool » ils attendent un autre type de public.

M.le Maire : Je ferai la même réflexion que précédemment, ce n'est pas une association veynoise, et la manifestation n'a pas lieu sur Veynes. L'association perçoit, par ailleurs, une subvention du Département.

F.Darini : tous ceux qui sont pour cette subvention s'occuperont des animations, car c'est moi qui traite avec les associations.

M.le Maire : Fabienne, vous n'avez pas à vous justifier, vous avez voté « contre ». Ceux qui ont voté « pour » se justifieront auprès des associations. Vous aurez tout mon soutien et je vous demande de continuer votre tâche.

F.Darini : je dirai la vérité.

M.le Maire: Je vais demander à ce qu'on réexamine les critères et que l'on s'y tienne.

M.Gagnaire : Redéfinir les critères ne sert à rien si l'on a des votes comme ceux-là.

M.le Maire : On définira des critères plus précis, et on les écrira.

N. Ferrere : Si l'on a des critères, c'est un vote obligé.

M.le Maire : L'an passé, la fête de l'air, pourtant portée par une association veynoise n'a pas eu de subvention. Cette année, l'association n'est pas veynoise, et on lui attribue une subvention. On était pas nombreux à la commission Sport-Culture et Animation, et on a voté 2 « contre » 1 pour. Lorsque Fabienne a proposé de soumettre cette demande au vote du Conseil Municipal, j'ai pensé qu'il fallait effectivement en débattre ensemble. Dorénavant, on établira des règles écrites que l'on pourra opposer à toutes les associations. Ces règles seront proposées au conseil municipal.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés :

Contre : F.DARINI, B.SAUDEMONT, P.RIZZA, ML DAVIN, F.TOIRON, M.GAGNAIRE, C.MARSEILLE

Abstention : R. MOREAU, J.MARCELLIN, JP ARTIGUES, J.MOLINATTI

× **Tarifs des droits de place pour un stand de vélo électrique au plan d'eau de Veynes**

Afin de développer les activités proposées au plan d'eau, ainsi que, plus largement, l'activité touristique, il est proposé d'accepter l'installation d'une activité de location de vélos électriques sur le secteur du plan d'eau sur la base d'un tarif à 170 € par mois, pour les mois de Juillet et Août 2017.

F.DARINI : Tous les campings ont été avisés de cette initiative.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Partenariat avec l'Unicef : reversements des bénéfices liés à « l'après-midi de l'eau »**

Afin d'aider l'UNICEF dans ses actions, il est proposé de procéder au reversement des recettes générées lors de l'après-midi de l'eau, le 17 Juillet 2017.

M. le Maire : La somme est plus importante que l'an dernier. Nous remercions J.P CHASTEL et Nicolas ROBIN pour le déroulement de cette manifestation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction de vestiaires : avenant n° 2 au marché**

Suite à l'avis favorable de la Commission des marchés réunie le mardi 18 Juillet 2017, il est proposé de signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'oeuvre pour une mission complémentaire de 980,00 HT, portant ainsi le montant total du marché à 60 397,44 € HT.

M.le Maire: Les modifications à apporter au permis de construire concernent l'abaissement de la surélévation du bâtiment, la DDT nous ayant informé que l'on pourrait déroger au PPRN compte tenu de la nature du bâtiment.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Projet scientifique et culturel de la médiathèque**

Il s'agit d'approuver le projet scientifique et culturel (PSC) présentant l'état des lieux de la bibliothèque actuelle. Mais également celui de la future médiathèque en terme d'objectifs généraux, de nouveaux services rendus aux publics, et de fonctionnement.

F. Darini donne lecture des différents points de ce projet.

N.FERRERE : La salle pour les associations prévue au sein de la médiathèque sera-t-elle-payante ?

F.Darini : Cela n'a pas encore été déterminé.

M.le Maire: Les communes adhéreront à cette structure, leurs habitants pourront bénéficier ainsi d'un tarif bonifié.

F.Darini : La médiathèque couvrira un territoire plus large. On espère attirer un public nouveau.

C.MARSEILLE : J'aimerais connaître le projet.

B.SAUDEMONT : Il a été vu en commission culture et commission urbanisme. On a pas de maquette mais seulement des plans.

M. le Maire : le 17 aout à 17h30 nous aurons une commission générale , on verra si on peut rajouter une présentation de la médiathèque.

NF : Connaissons- nous les tarifs ?

FD : On n'en est pas encore là. Ils seront votés en conseil municipal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Dérogation à l'organisation du temps scolaires dans les écoles de Veynes- rentrée 2017**

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et au sondage, réalisé dans le cadre du PEDT auprès des parents d'élèves des 3 écoles de Veynes, il appert que 50,6 % d'entre eux sont favorables à un retour à la semaine de 4 jours.

Les conseils d'école se sont prononcés majoritairement pour un retour à la semaine des 4 jours :

- Ecole élémentaire de Veynes : 12 pour, 6 contre, 2 abstentions
- Ecole maternelle de St Marcellin à l'unanimité, 4 pour
- Ecole maternelle Louise Michel : 7 pour, 1 abstention

Aussi, après avis favorable de la commission affaires scolaires, et validation du projet par la Direction des Services départementaux de l'Education Nationale des Hautes Alpes, il est proposé d'approuver cette dérogation à l'organisation du temps scolaire dans les écoles de Veynes à la rentrée 2017.

C.Marseille : Un tiers des communes rurales souhaitent un retour à la semaine de 4 jours.

M. le Maire : Le sondage réalisé a été fait en dehors de tout sujet d'actualité avec une question précise « voulez-vous un retour à la semaine des 4 jours ? ». 50,6 % des parents se sont montrés favorables à ce retour. Les conseils d'écoles nous ont dit qu'ils avaient conscience des problèmes occasionnés si il y avait une disparité de choix entre les écoles, les Maternelles considérant qu'une semaine de 5 jours était trop fatigante pour les enfants. A l'époque, il n'y avait pas de confirmation du maintien des financements, quand on voit ce qui va être enlevé aux communes, on s'interroge. Il y avait un volet intéressant dans les NAP en matière de découverte d'activités. L'OMS dans son projet multi-sport permet de faire découvrir gratuitement les activités sportives. Nous travaillons dans ce sens avec le Centre Social pour permettre aux enfants de découvrir des activités culturelles ou artistiques. Nous travaillons actuellement à un projet pour permettre aux enfant d'avoir un programme d'activité le mercredi matin dans le cadre de l'ALSH, comme le font toutes les autres communes. Le Centre Social perd des heures d'activité chaque année, si l'on peut leur permettre d'offrir des activités intéressantes, pourquoi pas.

C. Marseille : je m'abstiens en espérant que le Centre Social bénéficiera de cela.

La délibération est adoptée à la majorité : Abstention : M.GAGNAIRE-C.MARSEILLE

*** Participation au fonds de solidarité pour le logement 2017**

La commune a été sollicitée par le Département pour contribuer à ce fonds pour 2017.

Il est rappelé que l'objectif de ce dispositif est d'apporter une aide financière aux personnes rencontrant des difficultés liées au logement. Il est à noter que la commission a attribué 672 963€ en 2016, répartis en 1 846 aides.

Ainsi, la contribution de la Commune se porterait, pour 2017, à 1 332,40 (1165,50 € en 2016), soit 0,40 € / habitant pour 3331 habitants.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Cession d'un bien immobilier situé au 18 rue Berthelot**

Ce bien a trouvé acquéreur au prix principal de 40 000,00 €, dont 5 000 € payable par l'acheteur à l'agence Square Habitat.

Il est précisé que le service France Domaines a, par avis en date du 21 octobre 2016, estimé la valeur vénale du bien à 35 000 €.

Compte tenu du marché immobilier actuel, de l'intérêt de céder ce bien immobilier, il est proposé d'accepter de vendre le bien susmentionné au prix de 35 000,00 € nets vendeur, et de procéder au reversement de cette somme au budget principal du Centre communal d'action sociale.

Il est précisé que seront déduits de cette somme tous les frais liés à ce bien immobilier et acquittés par la commune depuis l'acceptation du legs.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME ENVIRONNEMENT EAU ASSAINISSEMENT

- × **Demande d'aide à l'Agence de l'eau pour des travaux de réfection de réseaux d'eau potable supérieur à 150 000€ HT - quartier Foulon-Sous le Béal**

Afin de compléter de dossier de demande de subvention, il convient de préciser que ces travaux seront réalisés selon les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'eau potable, et que le conseil départemental des Hautes Alpes agissant pour le compte de l'agence de l'eau est autorisé à percevoir la subvention allouée et à la reverser à la Commune de Veynes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Aménagement qualitatif de l'Avenue Cdt DUMONT : convention financière avec le Syme 05**

Il est rappelé que les travaux d'enfouissement, dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Cdt DUMONT, comprennent une partie de l'éclairage public (la majeure partie étant prévue dans le marché de travaux de la commune), les réseaux de télécommunications téléphoniques et les réseaux de vidéo-communications.

La commune a été destinataire, le 17 Juillet 2017, de la convention financière liant la commune et le SYME concernant ces travaux d'enfouissement. Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de la commune.

Cette dernière est fixée à 53 994,60 € et plafonnée à 59 394,06 € pour tenir compte d'un taux de tolérance de 10 % du montant des travaux supportés par le SyME 05.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- × **Attribution du marché de construction d'une médiathèque et démolition reconstruction du cinéma et salle de spectacle**

Dans le cadre du marché de construction de la médiathèque et démolition reconstruction du cinéma et salle de spectacle, après avis favorable de la Commission des marchés, il est décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

LOT	INTITULE	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT HT
1	Déconstruction / Désamiantage	SARL TURCAN	84 129,00
2	Fondations spéciales	KELLER	68 900,00
3	Terrassements / VRD / Aménagements paysager	<i>Sans Suite</i>	
4	Gros-Œuvre	PELLER CONSTRUCTION	1 044 768,67
5	Etanchéité	<i>Sans Suite</i>	
6	Cloisons / doublages / faux plafonds	AMD GAP	78 919,67
7	Menuiseries extérieures	<i>Sans Suite</i>	
8	Menuiseries intérieures / Agencement	<i>Sans Suite</i>	
9	Revêtements de sol et murs	<i>Prolongation Négociation</i>	
10	Peintures	ARC EN CIEL	46 925,97
11	Serrurerie	PELLER CONSTRUCTION	174 721,82
12	Façades	ISOLBAT	123 723,00
13	Electricité / Courants Forts – Courants Faibles	EIS	199 642,55
14	Plomberie-sanitaire / Chauffage / Ventilation	GAPENCAISE DE CHAUFFAGE	303 766,79
15	Ascenseur	PERDIGON	19 450,00
16	Serrurerie et machinerie scénique	AMG FECHOZ	101 415,00
17	Voilerie Scénique	TEVILOJ	13 450,00
18	Menuiserie scénique	VTI	37 044,51
19	Tribune télescopique et fauteuils	HUGON	84 145,00
20	Réseaux et équipement scénique	DUCHOW	79 461,00

Les 4 lots déclarés sans suite feront l'objet d'un nouvel avis d'appel public à concurrence.
Le lot 9 fera l'objet d'une attribution ultérieure.

B.Saudemont : En ce qui concerne le lot n°5 Etanchéité, il y a, en ce moment, une pénurie des matériaux d'étanchéité, nous devons donc relancer une procédure.

M.le Maire : Sur la base de ces montants, nous sommes à 91 000 € HT de dépassement de l'estimation. La période est peu favorable car les carnets de commande des entreprises se regarnissent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Attribution du marché relatif aux travaux d'aménagement qualitatif de l'Avenue Cdt DUMONT**

Dans le cadre du marché de travaux d'aménagement qualitatif de l'Avenue Cdt DUMONT après avis favorable de la Commission des marchés, il est décidé d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :

Lot n°1 – Réseaux humides-éclairage public : Groupement Pistono/Routière du midi pour l'offre de base d'un montant de 368 037,85 € HT

Lot n°2 – Chaussée-Equipement-Signalisation : Groupement Pistono/Routière du midi pour l'offre avec variante d'un montant de 600 237,65€ HT

Lot n° 3 – Aménagement paysager : Déclaré sans suite.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Transfert de Propriété de l'emprise du collège**

Suite aux lois de décentralisation, les Départements sont devenus propriétaires des collèges, mais le collège de Veynes est édifié sur un ensemble de parcelles communales. Il convient donc de régulariser la situation foncière en cédant gratuitement les parcelles cadastrées AN 555, AN 557, AO 711, AO 713,AO714 et AO 716 au département.

B. Saudemont: Certaines emprises situées coté boulodrome appartenaient à la commune, mais le Département n'a pas souhaité prendre la parcelle où se situe les cèdres.

J. Pelloux : cela correspond à combien de superficie ?

M;Le Maire : Il s'agit d'un tout petit bout.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

*** Vente de la parcelle cadastrée ZB75 : hameau du petit Vaux**

Cette parcelle, dont les références cadastrales sont ZB 75, de forme triangulaire est en friche et supporte une construction en ruine.

Compte tenu de l'emplacement de ce terrain, de l'opportunité de le céder à un riverain qui sera davantage en mesure d'entretenir cet espace, et du fait qu'il ne présente pas d'intérêt pour la commune, il est proposé d'accepter la cession de cette parcelle au riverain pour un montant de 1 960,00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Attribution de subvention façade-toiture**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 690 € à M et Mme Guy DAUPHIN pour des travaux situés à l'adresse 40 Rue du Jeu de Paume.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCE

× **Décisions modificatives n°1 du budget Commune**

Monsieur JP Artigues présente la décision modificative n°1 qui ne porte que sur la section d'investissement :

- Ajout de crédits en dépenses sur l'opération « Protection des zones habitées » (Etude Pierre Bombarde), et l'opération « Aménagement salle de projection » (isolation du vitrage de la salle de projection, climatisation, éclairage public en façade) pour 10 058,82 €,
- Ajout de crédits en recettes au titre de subventions obtenues pour l'aménagement qualitatif de l'avenue Cdt DUMONT (27 966,00 €), de la médiathèque au titre du SIPL (19 171,03 €), du cimetière au titre du PIL (22 491,90 €)

Pour équilibrer, il est proposé de retirer 69 628,93 € sur l'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Décisions modificatives n°1 du budget Eau**

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative qui ne porte que sur la section d'investissement :

- Ajout de crédits en dépenses sur l'opération « renforcement AEP Foulon/Sous le Béal » financé par le montant initialement dédié à la réfection de l'avenue JJ ROUSSEAU (reporté en 2019 dans le cadre d'une convention avec le Syme05,) pour 19 629 €,
- Ajout de crédits en recettes au titre de subventions obtenues pour l'aménagement qualitatif de l'avenue Cdt DUMONT (38 423 € au titre de la DETR et 57634 € au titre de l'Agence de l'eau),.

Pour équilibrer, il est proposé de retirer 96 057,00 € sur l'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Décisions modificatives n°1 du budget Assainissement :**

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative :

- Ajout de crédits en dépenses sur l'opération « Aménagement Centre Ville : Bd Gambetta » concernant la reprise de regards et tranchées financés par une partie du montant initialement dédié à l'opération « gros travaux » pour 3 750,00 €,
- Ajout de crédits en recettes au titre de subventions obtenues pour l'aménagement qualitatif de l'avenue Cdt DUMONT (23 578 € au titre de la DETR et de l'Agence de l'eau),

Pour équilibrer, il est proposé de retirer 23 578,00 € sur l'emprunt.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Tarif publics 2017 des services municipaux- complément aux droits de place occasionnels**

Il est proposé d'appliquer pour les expositions commerciales, au titre des droits de place occasionnels, un montant de 3,5 € par mètres linéaires et par jour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

× **Questions diverses**

Aucune question du public

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

